



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 MARS 2026, À 19H30,
À LA SALLE DU CONSEIL**

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Francine Garneau	M. Jacques Bruneau
M. Pierre-Yves Vachon	M. Stéphane Fillion
Mme France Germain	M. Luc Aubé

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Est aussi présent : M. Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier

Citoyen(ne)s présent(e)s : 2 personnes

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ORDRE DU JOUR

030-03-2026

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Luc Aubé
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée**
- 2) Ordre du jour**
- 3) Première période de questions**
- 4) Procès-verbal séance ordinaire du 2 février 2026**
- 5) Procès-verbal séance extraordinaire du 16 février 2026**
- 6) Revenus et dépenses du mois de février 2026**
- 7) Administration :**
 - 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 299-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
 - 7.2 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 300-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux
 - A) Avis de motion
 - B) Adoption du projet de règlement
 - 7.3 Avis de motion du projet de règlement numéro 301-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021
 - 7.4 Avis de motion du projet règlement numéro 302-2026 modifiant le Règlement sur les permis et les certificats numéro 269-2021
 - 7.5 Appel d'offres pour le rechargement de gravier – Année 2026

- 7.6 Entente de location – Restaurant Entre Deux Montagnes
- 7.7 Attribution de responsabilités aux élus municipaux
- 7.8 Suivi de projet – Tour de télécommunications TELUS
- 7.9 Tronçon de la Route Émile-Lachance
- 7.10 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

8) Correspondances

9) Suivis MRC

- 9.1 Procès-verbaux du mois de février de la MRC de Bellechasse

10) Varia

11) Seconde période de questions

12) Levée de l'assemblée

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19h31 et se termine à 19h46.

4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

031-03-2026

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 soit adopté tel que présenté.

5. PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2026

032-03-2026

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2026 soit adopté tel que présenté.

6. REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE FÉVRIER 2026

033-02-2026

Il est proposé par M. Pierre-Yves Vachon
appuyé par M. Luc Aubé
et unanimement résolu par les conseillers

D'ADOPTER la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier, pour le mois de février de l'année en cours. Cette liste fait état de 227 163,37\$ de revenus, de 21 542,25\$ de comptes à payer et 9 358,56\$ de dépenses incompressibles.

7. ADMINISTRATION

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 299-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

ATTENDU QUE Municipalité a adopté, le 7 février 2022 le Règlement numéro 271-2022 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ c. E-15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé ;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme ;

Je, M. Pierre-Yves Vachon, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester sera présenté pour adoption le Règlement numéro 299-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ;

Un projet de ce règlement est déposé et présenté en séance tenante par M. Pierre-Yves Vachon, conseiller.

7.2 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 300-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux

A) Avis de motion

Je, France Germain, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester sera présenté pour adoption le Règlement numéro 300-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté en séance tenante par Mme France Germain, conseillère.

B) Adoption du projet de règlement

034-03-2026

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1er avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) au plus tard le 1er avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 2 février 2026, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé au conseil municipal de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester avec dispense de lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Stéphane Fillion, conseiller, appuyé par Mme Francine Garneau, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le projet de règlement numéro 300-2026, tel que rédigé et déposé.

DE tenir une assemblée de consultation publique qui aura lieu le 7 avril 2026 à 19h20, à la Salle du Conseil au 57 rue Principale, à Saint-Nazaire-de-Dorchester, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), relativement à ce projet de règlement.

7.3 Avis de motion du projet de règlement numéro 301-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite au projet de règlement numéro 301-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021, sauf avis contraire.

7.4 Avis de motion du projet de règlement numéro 302-2026 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 269-2021

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite au projet de règlement numéro 302-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-2021, sauf avis contraire.

7.5 Appel d'offres pour le rechargement de gravier – Année 2026

035-03-2026

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement granulaire sont prévus pour l'été 2026.

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

QU'un appel d'offres sur invitation soit fait pour la fourniture de ± 2000 tonnes de MG 20B concassé.

7.6 Entente de location – Restaurant Entre Deux Montagnes

Mme France Germain et M. Luc Aubé se retirent de ce point à l'ordre du jour.

036-03-2026

CONSIDÉRANT QUE l'entente de location concernant l'immeuble situé au 58, rue Anselme-Jolin, à Saint-Nazaire-de-Dorchester, entre la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester et le Restaurant Entre Deux Montagnes fait l'objet d'une négociation en cours ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, a présenté le projet d'entente aux membres du conseil pour examen ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de cette entente nécessitent une réflexion et des discussions additionnelles avec la propriétaire du restaurant ci-haut mentionné.

Il est proposé par M. Pierre-Yves Vachon
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

DE mandater le maire, M. Clément Fillion, et le directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, pour poursuivre les négociations relatives à l'entente de location avec le Restaurant Entre Deux Montagnes.

D'AUTORISER ces derniers à signer l'entente au nom de la Municipalité, advenant qu'un consensus soit atteint entre les parties.

DE prévoir que, si les négociations devaient entraîner des modifications substantielles au projet d'entente initialement présenté au conseil, une nouvelle consultation des membres du conseil serait requise avant toute signature.

7.7 Attribution des responsabilités aux élus municipaux

037-03-2026

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'assurer une gestion optimale des dossiers municipaux par une répartition efficace des responsabilités entre ses membres ;

CONSIDÉRANT l'importance de valoriser l'expertise et l'engagement de chaque membre du conseil dans les différents secteurs d'activités de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Aubé
appuyé par Mme France Germain
et unanimement résolu par les conseillers

1. Que les responsabilités municipales suivantes soient attribuées comme suit :

Clément Fillion, maire : Journal municipal, service incendie, fête du 125^e, lien avec les organismes locaux et promotion et valorisation du milieu.

Francine Garneau, conseillère : Bibliothèque municipale.

Jacques Bruneau, conseiller : Développement domiciliaire, voirie municipale.

Pierre-Yves Vachon, conseiller : Développement domiciliaire, site web municipal, journal municipal.

Stéphane Fillion, conseiller : Fête du 125^e.

France Germain, conseillère : Église et service incendie.

Luc Aubé, conseiller : Journal municipal.

2. Que ces attributions pourront être révisées en tout temps, selon les besoins de la municipalité ou à la demande d'un membre, pour la durée du présent mandat du conseil.

7.8 Suivi projet – Tour de télécommunications

Le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, informe les membres du conseil de la décision finale favorable rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant le projet d'implantation d'une tour de télécommunications TELUS sur le lot 6 105 212, dont une partie est située en zone agricole.

Le document officiel attestant de cette décision est aussi remis en séance tenante aux membres du conseil.

7.9 Tronçon de la Route Émile-Lachance

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de résidents construisent et s'installent en bordure de la Route 216/Émile-Lachance ;

Considérant qu'il devient nécessaire de préciser le tronçon de la Route Émile-Lachance, en raison d'un flou constaté dans les registres des organismes responsables de l'inventaire des routes de la province ;

En conséquence, les membres du conseil conviennent unanimement de prévoir une séance de travail afin de définir et de préciser le tronçon concerné.

7.10 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

038-03-2026

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de

taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester ont pris connaissance de l'état des personnes endettées pour taxes municipales impayées au 9 janvier 2026, lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE le directeur général, M. Carl Brochu, a transmis le 29 janvier 2026 un avis de rappel à tous les propriétaires ayant un solde impayé de taxes municipales pour l'année 2024, accompagné d'une lettre personnalisée les avisant qu'ils s'exposent à la procédure de vente pour taxes impayées ;

ATTENDU QUE le directeur général, M. Carl Brochu, dépose et remet aux membres du conseil, séance tenante, un état actuel des personnes endettées relativement aux immeubles où des arrérages de taxes demeurent impayés pour les années 2024, 2025 et 2026, mais que des validations doivent être faites relativement à l'application de ces articles de loi susmentionnés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par Mme France Germain
et unanimement résolu par les conseillers

QUE l'adoption de l'état des personnes endettées relativement aux immeubles où des arrérages de taxes demeurent impayés pour les années 2024, 2025 et 2026, en vue d'engager la procédure de vente pour taxes impayées, soit reportée au moment de l'ajournement de la présente séance.

D'AUTORISER le directeur général, M. Carl Brochu, à transmettre, de nouveau, une lettre personnalisée à tous les propriétaires concernés afin de les informer de leur exposition à une telle procédure.

8. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

9. SUIVIS MRC

Le procès-verbal du mois de février du Conseil de la MRC de Bellechasse a été transféré aux élus municipaux, par courriel, en date du 27 février 2026.

10. VARIA

Aucun sujet mis au varia.

11. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions début à 21h02 et se termine à 21h12.

12. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE (VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES)

039-03-2026

Il est proposé par Mme France Germain
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'AJOURNER la séance au jeudi 12 mars 2026, à 19h30, à la Salle du Conseil.

La séance est ajournée à 21h14.

Maire

Greffier-trésorier

« Je, Clément Fillion, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »